

Communiqué de presse

RÉOUVERTURE RÉUSSIE DES CENTRES COMMERCIAUX

Mercredi 19 mai, pour la première journée de réouverture des centres commerciaux, l'indice national Quantaflow/CNCC a enregistré une fréquentation en hausse de 20% par rapport à la même date en 2020 et à périmètre constant (hors grands centres commerciaux de plus de 40 000 m² qui n'avaient pu rouvrir qu'à la fin mai l'an passé). Ce trafic équivalent à celui de 2019, est prometteur alors que les restaurants sont encore fermés, les cinémas limités à 30% de leur capacité d'accueil et le couvre-feu à 21H00 réduisant de fait d'une heure le fonctionnement des commerces. Au regard des résultats observés lors des réouvertures en 2020, on peut s'attendre à des chiffres d'affaires en augmentation d'autant, voire plus, étant donné les très bons taux de transformation déjà constatés par les commerçants.

Le CNCC salue les efforts de ses adhérents pour mettre en place les mesures relatives au nouveau protocole sanitaire : contrôle de la jauge de 1 client pour 8 m², respect des mesures barrières et renouvellement régulier de l'air de façon à éviter toute propagation du virus par aérosol.

Le CNCC se félicite également de l'instruction donnée aux Préfets par la Ministre du Travail pour faciliter l'obtention des ouvertures dominicales du mois de juin. Il regrette néanmoins que celle-ci n'ait pas concerné les deux dimanches de mai à venir alors qu'il s'agit de ceux des weekends de la Pentecôte et de la Fête des Mères.

Le CNCC rappelle enfin son souhait que le début de soldes soit maintenu au 23 juin avant les départs en vacances et alors que les commerces, en particulier ceux de l'équipement de la personne, doivent écouler des stocks accumulés depuis plusieurs mois de fermeture.

« La fidélité réaffirmée de nos concitoyens à leurs centres commerciaux démontrent, s'il en était besoin, qu'ils ne se satisfont pas d'un « shopping en chambre et en ligne ». Il est important de souligner ce constat alors que le projet de loi Climat débattu actuellement au Parlement stigmatise le développement de nouveaux équipements commerciaux, ignorant leur contribution économique mais également leur fonction essentielle de lien social » déclare Gontran THÜRING, Délégué Général du Conseil National des Centres Commerciaux

Contact Presse :

Delphine Bosc : Delphine.bosc@shan.fr, 07.76.09.21.71

A propos du CNCC : Le Conseil National des Centres Commerciaux est l'organisation professionnelle française fédérant tous les acteurs participant à la promotion et au développement des sites commerciaux : promoteurs, propriétaires, gestionnaires, enseignes, prestataires et groupements de commerçants. Outre l'objectif d'assurer la représentation des intérêts de ses diverses composantes, le CNCC s'attache à défendre le dialogue entre ses différents membres, à organiser la réflexion prospective, le travail en commun et les bonnes pratiques de ses adhérents. Il a vocation à rassembler tous les acteurs du commerce au sein des espaces commerciaux qu'ils soient centres commerciaux, retail parks ou commerces de pied d'immeuble. Le CNCC compte plus de 400 sociétés adhérentes représentant plus de 800 sites commerciaux en France, dont 1 sur 5 est situé en centre-ville.